PERSPECTIVE(S)

CABINET DE CONSEIL RSE

Due Diligence RSE Fournisseurs

40 points de contrôle structurés en 4 axes pour auditer vos fournisseurs, sécuriser votre chaîne de valeur et répondre aux exigences CSRD, devoir de vigilance et CSDDD

Gratuit | 4 axes | 40 points de contrôle | Cadre réglementaire inclus

2026

perspectives-conseil.eu

Pourquoi et comment utiliser ce guide

La directive CSRD (2022), la loi française sur le devoir de vigilance (2017) et la directive européenne CSDDD (2024) imposent aux donneurs d'ordre de contrôler activement les pratiques RSE de leur chaîne d'approvisionnement. Ce guide vous donne 40 points de contrôle concrets, structurés en 4 axes, pour conduire vos audits fournisseurs avec rigueur et traçabilité.

Il couvre les thématiques prioritaires : Environnement (gestion carbone, déchets, énergie), Social & droits humains (OIT, santé-sécurité, égalité), Gouvernance & éthique (anti-corruption, RGPD, transparence) et Politique d'achats RSE (cascade vers les sous-fournisseurs).

MODE D'EMPLOI EN 3 ÉTAPES

1. Cochez les points maîtrisés par votre fournisseur
2. Notez les preuves obtenues (certificats, rapports, politiques, audits tiers)
3. Identifiez les écarts, classez-les par criticité et négociez un plan de progrès contractuel

SYSTÈME DE SCORING PAR AXE

0–40%
Risque élevé
Nombreuses lacunes critiques. Exiger un plan de correction avant toute contractualisation ou renouvellement.

41–60%
À améliorer
Base présente mais insuffisante. Intégrer un plan de progrès avec jalons trimestriels dans le contrat.

61–80%
En progression
Maturité correcte. Identifier les 2-3 points restants et convenir d'un délai de mise en conformité.

81–100%
Mature
Fournisseur exemplaire. Maintenir le suivi annuel et valoriser l'engagement dans la relation commerciale.

DOCUMENTS À DEMANDER SYSTÉMATIQUEMENT

Environnement : bilan carbone, certificat ISO 14001, rapport de gestion des déchets
Social : index égalité H/F, registre des accidents du travail, plan de prévention, accord de formation
Gouvernance : code de conduite, politique anti-corruption, extrait RGPD, rapport RSE ou DPEF
Achats : charte achats responsables, liste des fournisseurs critiques, questionnaires envoyés

Environnement

Évalue la capacité du fournisseur à mesurer, réduire et prévenir ses impacts sur le climat, les ressources naturelles et les écosystèmes. Axe prioritaire pour les donneurs d'ordre soumis à l'ESRS E1 (changement climatique) et E5 (économie circulaire).

- ☐ Politique environnementale formalisée, diffusée en interne et révisée annuellement par la direction
- ☐ Bilan carbone réalisé couvrant a minima les émissions scope 1 (directes) et scope 2 (énergie achetée), exprimé en tCO,e
- ☐ Objectifs de réduction carbone chiffrés sur 3 à 5 ans, idéalement alignés sur une trajectoire 1,5°C (SBTi)
- ☐ Certification ISO 14001 obtenue ou démarche de certification formellement engagée
- ☐ Gestion des déchets documentée : tri sélectif obligatoire, taux de valorisation mesuré, objectif de réduction annuel fixé
- ☐ Suivi des consommations d'énergie et d'eau avec indicateurs publiés dans un rapport ou tableau de bord interne
- ☐ Absence avérée de substances chimiques dangereuses au-delà des seuils fixés par REACH et les réglementations sectorielles
- ☐ Plan de continuité d'activité intégrant les risques environnementaux (inondation, canicule, rupture d'approvisionnement)
- ☐ Évaluation des risques climatiques physiques réalisée sur les principaux sites de production ou de stockage
- ☐ Approvisionnement en énergie renouvelable attesté ou plan de transition énergétique formalisé avec échéance

Social & droits humains

Vérifie que le fournisseur respecte les droits fondamentaux des travailleurs, assure des conditions de travail dignes et gère équitablement ses ressources humaines. Axe central de l'ESRS S1 et du devoir de vigilance.

- [ ] Respect documenté des 8 conventions fondamentales de l'OIT : interdiction du travail forcé, du travail des enfants, de la discrimination, garantie de la liberté syndicale
- [ ] Politique de non-discrimination et d'égalité professionnelle formalisée, affichée et communiquée à l'ensemble du personnel
- [ ] Index égalité femmes-hommes calculé, publié et plan de correction mis en oeuvre si score inférieur à 75/100 (obligatoire dès 50 salariés en France)
- [ ] Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail suivis annuellement ; plan de prévention actualisé et opposable
- [ ] Instances représentatives du personnel mises en place (CSE, délégués) ; procès-verbaux des réunions tenues dans les délais légaux
- [ ] Budget de formation conforme ou supérieur à l'obligation légale ; nombre d'heures de formation annuelles par salarié documenté
- [ ] Clause anti-esclavagisme moderne et anti-travail forcé intégrée dans tous les contrats de sous-traitance et de prestation
- [ ] Dispositif d'alerte interne opérationnel et conforme à la loi Sapin 2 : canal sécurisé, confidentialité garantie, délai de traitement défini
- [ ] Rémunération de l'ensemble du personnel supérieure au SMIC ; analyse de l'équité salariale réalisée et documentée
- [ ] Programme de prévention des risques psychosociaux (RPS) formalisé, incluant enquête de satisfaction et plan d'action annuel

Gouvernance & éthique

Évalue la robustesse des mécanismes de pilotage, la culture éthique et la transparence de l'organisation. Correspond à l'ESRS G1 (conduite des affaires) et aux exigences de la directive CSRD en matière de gouvernance RSE.

- ☐ Code de conduite ou charte éthique rédigé, signé par la direction générale et diffusé à l'ensemble du personnel avec accusé de réception
- ☐ Politique anti-corruption et anti-cadeaux formalisée ; formation dédiée dispensée annuellement à tous les postes exposés
- ☐ Registre de traitement des données personnelles (RGPD) à jour, audité annuellement ; DPO nommé si l'entreprise est concernée
- ☐ Procédure de détection et gestion des conflits d'intérêts documentée ; déclarations signées par les dirigeants et acheteurs
- ☐ Cartographie des risques RSE réalisée (incluant risques humains, environnementaux et de réputation), mise à jour annuellement
- ☐ Rapport RSE, déclaration extra-financière (DPEF) ou bilan de durabilité publié, incluant des données vérifiables et comparables d'une année sur l'autre
- ☐ Adhésion à un référentiel ou label RSE tiers reconnu (ISO 26000, B Corp, LUCIE 26000, Engagé RSE AFNOR, Ecovadis)
- ☐ Responsable RSE ou référent durabilité identifié, avec périmètre de mission défini et accès à la direction générale
- ☐ Politique fiscale responsable formalisée : pas d'optimisation agressive, respect du spirit des règles dans les pays d'implantation
- ☐ Mécanisme de recours accessible aux parties prenantes externes (riverains, clients, ONG) pour signaler des impacts négatifs

Politique d'achats RSE

Évalue dans quelle mesure le fournisseur diffuse à son tour les exigences RSE dans sa propre chaîne d'approvisionnement. Correspond à l'ESRS S2 (travailleurs de la chaîne de valeur) et aux obligations de due diligence.

- ☐ Clause RSE contraignante intégrée dans tous les contrats fournisseurs, incluant le droit d'audit sur site et la possibilité de résiliation pour non-conformité
- ☐ Critères RSE (environnementaux, sociaux, gouvernance) pondérés à au moins 20% dans la grille de sélection et notation des fournisseurs
- ☐ Questionnaire RSE envoyé annuellement aux fournisseurs représentant plus de 80% du volume d'achats ; taux de réponse suivi
- ☐ Plan de progrès RSE négocié et formalisé avec les fournisseurs identifiés comme critiques ; suivi trimestriel des engagements
- ☐ Politique d'achat local documentée avec objectif chiffré ; part des achats locaux ou à circuits courts mesurée annuellement
- ☐ Critère de durabilité, réparabilité ou éco-conception intégré dans les cahiers des charges équipements et fournitures
- ☐ Procédure de traitement des non-conformités RSE fournisseurs : délai d'alerte, plan correctif, possibilité de déréférencement
- ☐ Cartographie des fournisseurs par niveau de risque RSE (géographie, secteur, taille, dépendance) réalisée et documentée
- ☐ Formation des équipes achats aux enjeux RSE dispensée au minimum une fois par an (au moins 4 heures par acheteur)
- ☐ Charte d'achats responsables publiée sur le site institutionnel du fournisseur et engagée auprès des parties prenantes

Grille de synthèse & plan de progrès

Reportez ici le nombre de points cochés par axe pour calculer votre score de maturité RSE fournisseur. Identifiez ensuite les points non cochés les plus critiques et convenez d'un plan de progrès contractuel avec des jalons de mise en conformité.

Axe d'évaluation	Score (/10)	Niveau	Points prioritaires & délais
Environnement	/ 10		
Social & droits humains	/ 10		
Gouvernance & éthique	/ 10		
Politique d'achats RSE	/ 10		
Score global (moyenne)	**/ 10**		

DÉCISION COMMERCIALE RECOMMANDÉE

En fonction du score global :

- Score < 4/10 : ne pas référencer ou suspendre la relation — demander un plan correctif avant toute décision
- Score 4–6/10 : référencer avec conditions — plan de progrès contractuel obligatoire, revue à 6 mois
- Score 6–8/10 : référencer — suivi annuel et accompagnement sur les points d'amélioration identifiés
- Score > 8/10 : fournisseur exemplaire — valoriser dans votre propre reporting RSE (scope 3, S2)

ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR

Action corrective prioritaire	Responsable	Échéance	Statut

Cadre réglementaire applicable

Cette checklist s'appuie sur les trois piliers réglementaires qui fondent l'obligation de due diligence RSE fournisseurs en France et dans l'Union européenne.

FRANCE — 2017

Loi relative au devoir de vigilance

Première loi mondiale imposant aux grandes entreprises (plus de 5 000 salariés en France ou plus de 10 000 dans le monde) d'établir un plan de vigilance identifiant les risques d'atteintes aux droits humains et à l'environnement dans leurs activités propres, celles de leurs filiales et de leurs sous-traitants. Le plan doit inclure des mesures de prévention, des procédures d'alerte et un dispositif de suivi. Son absence expose l'entreprise à des injonctions judiciaires et à une responsabilité civile.

UNION EUROPÉENNE — 2022 / APPLICATION : 2025–2028

Directive CSRD & normes ESRS

La Corporate Sustainability Reporting Directive impose aux grandes entreprises de publier un rapport de durabilité structuré selon les European Sustainability Reporting Standards (ESRS). L'ESRS S2 porte spécifiquement sur les travailleurs de la chaîne de valeur : les donneurs d'ordre doivent collecter des données RSE auprès de leurs fournisseurs PME pour alimenter leur propre reporting. Effet cascade immédiat sur les fournisseurs non soumis directement à la CSRD.

UNION EUROPÉENNE — 2024 / APPLICATION : 2027–2029

Directive CSDDD (Corporate Sustainability Due Diligence)

La CSDDD étend à toute l'UE les obligations de due diligence RSE dans la chaîne de valeur. Les entreprises de plus de 1 000 salariés devront identifier, prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs de leurs activités et de celles de leurs partenaires commerciaux sur les droits humains et l'environnement. Elle instaure une responsabilité civile en cas de dommages causés par un manquement au devoir de vigilance.

Pour les PME fournisseurs

Même non soumises directement à ces obligations, les PME fournisseurs de grandes entreprises seront sollicitées pour fournir des données et preuves RSE. Anticiper cette demande permet d'éviter le déréférencement et de se différencier positivement dans les appels d'offres.

Et maintenant ?

Les cases non cochées révèlent les zones de risque de votre fournisseur. Classez-les par criticité (bloquant / à surveiller / à améliorer sur 12 mois) et intégrez un plan de progrès formalisé dans votre contrat. Un plan non contractualisé ne sera pas respecté.

Pensez à documenter l'audit et à conserver les preuves collectées : en cas de contrôle ou de contentieux, la traçabilité de votre démarche de vigilance sera déterminante.

> Vous souhaitez évaluer votre propre maturité RSE avant d'auditer vos fournisseurs ? Notre diagnostic RSE gratuit analyse votre performance sur 5 axes en 25 questions et génère un rapport PDF personnalisé avec vos priorités et une feuille de route 12 mois.
>
> perspectives-conseil.eu/diagnostic-rse

> Besoin d'un accompagnement sur mesure pour structurer votre politique d'achats responsables ou préparer votre réponse aux questionnaires clients (Ecovadis, CSRD) ? Perspective(s) propose une consultation individuelle avec un expert RSE.
>
> perspectives-conseil.eu/consultation

Perspective(s) — Cabinet de Conseil RSE
contact@perspectives-conseil.eu
perspectives-conseil.eu

Document non contractuel — Perspective(s) 2026 — Reproduction autorisée avec mention de la source